

Compte rendu de la séance du 16 octobre 2019

Secrétaire(s) de la séance : Sylviane COLLET

Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu du 24/07/2019.
- ⇒ Création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien pour accroissement temporaire d'activité.
- ⇒ Cession des certificats d'économie d'énergie au SIEA.
- ⇒ Fixation du tarif pour les plaques de columbarium.
- ⇒ Budget principal - DM n° 5 - subvention complémentaire budget eau.
- ⇒ Budget eau - DM n° 2 - emprunt n° 5598899.
- ⇒ Réfection du chemin de Chez Chaboy - rue de l'Etang et Boucle du Closet.

Délibérations du conseil:

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu de la réunion précédente.

28 - 2019 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
CONSIDERANT qu'en raison d'un surcroît de travail, il y aurait lieu, de créer un emploi d'ouvrier polyvalent pour accroissement temporaire d'activité, à temps incomplet à raison de quelques heures de travail par semaine, en fonction des nécessités du service ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi d'ouvrier polyvalent pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1er novembre 2019 pour une durée de 5 mois.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de quelques heures hebdomadaires en fonction des besoin du service.

DECIDE que la rémunération correspondra à l'IB 351/ IM 328.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

29 - 2019 - Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).

S'ENGAGE à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).

S'ENGAGE à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

30 - 2019 - Fixation du tarif pour les plaques de columbarium.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des plaques pour le columbarium du cimetière communal comme suit :

Plaque columbarium :

- 60 € l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de fixer le tarif des plaques du columbarium du cimetière communal comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE le Maire à la mise en place de ces nouvelles dispositions dès la publication de la présente délibération.

31 - 2019 - Budget principal - DM n° 5 - subvention complémentaire budget eau.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-6000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-1739.00	
6226	Honoraires	-1000.00	
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	8739.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

32 - 2019 - Budget eau - DM n° 2 - emprunt n° 5598899.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8739.00	
774	Subventions exceptionnelles		8739.00
TOTAL :		8739.00	8739.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 201712	Distribution eau potable	-14343.00	
1641	Emprunts en euros	14343.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		8739.00	8739.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

33 - 2019 - Réfection du chemin de Chez Chaboy - rue de l'Etang et Boucle du Closet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaménager les voiries du quartier de chez Chaboy "rue de l'Etang et Boucle du Closet".

Ces travaux sont à prévoir avant l'hiver, pour des raisons de difficultés de circulation, de sécurité des usagers et afin de faciliter le déneigement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- ⇒ le devis de l'Entreprise SOCATRA, pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Etang, pour un montant de 15 865 € HT.
- ⇒ Le devis de l'Entreprise PASSAQUET pour l'aménagement de la boucle du Closet pour un montant de 9 413.55 € HT.

Le Maire propose, compte tenu de l'urgence, de reporter les travaux d'aménagement du chemin de la Balme et de récupérer ce budget pour l'aménagement des voiries du quartier de Chez Chaboy.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE de reporter les travaux d'aménagement du chemin de la Balme et de récupérer ce budget pour l'aménagement des voiries du quartier de Chez Chaboy.

AUTORISE le Maire à signer les commandes auprès des Entreprises.

AUTORISE le Maire à faire la démarche auprès du Conseil Départemental pour demander la possibilité de déplacer la subvention accordée pour l'aménagement du chemin de la Balme et l'affecter à l'aménagement des voiries.

34 - 2019 - Agent contractuel pour le poste de secrétariat de mairie dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération créant l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 h 50 correspondant au grade d'Adjoint Administratif (catégorie C),

CONSIDERANT Madame Véronique PALISSE a fait valoir ses droits à la retraite au 01/10/2019 et que dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire, il convient de pourvoir à ce poste par le biais d'un CDD ;

CONSIDERANT que Madame PALISSE a souhaité poursuivre son activité dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire;

le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Madame Véronique PALISSE en CDD dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de recruter Madame Véronique PALISSE en CDD dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17.50/35ème.

DECIDE que la rémunération correspondra à l'IB 470/ IM 411.

DIT que Madame Véronique PALISSE continuera à percevoir la NBI de 15 points ainsi que l'IFSE pour un montant de 285.00 € mensuel.

AUTORISE le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

35 - 2019 - Demande de retrait du projet de réorganisation des services de la DGFIP par le Gouvernement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gouvernement, dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022 pour une transformation du service public envisage la réorganisation des services de la DGFIP. Ce projet dit « de géographie revisitée » prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises de notre territoire en seraient donc les premières victimes.

La réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveront la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique.

De plus, la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Les agents des services de la DGFIP offrent une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques. Les collectivités les plus impactées par ce projet de réorganisation seraient les communes rurales moins dotées en personnels.

Il s'agit clairement d'un abandon des territoires ruraux par l'état.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE expressément le retrait de ce projet qui, sous couvert de rationalisation, conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.